

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT: J. REBOUX

BUREAUX: RUE NAIN, 1

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economie; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 24 JANVIER 1870

Le Journal officiel ne nous apporte que ce matin le discours prononcé samedi par M. Thiers devant le corps législatif. Comme le dit avec raison le Memorial de Lille, l'administration de Wittersheim semble se faire maintenant une habitude de ce qui, d'abord, a pu être considéré comme un accident. Dès à présent on peut se dire chez nous et dans tout le rayon qui dépasse la grande banlieue de Paris que chaque lendemain de grande séance, le Journal officiel fera défaut.

Le discours de M. Thiers défie toute analyse: il doit être lu d'un bout à l'autre par ceux qui préoccupent cette grande question qu'on appelle la question commerciale. Il est impossible de faire un exposé plus complet et plus lucide de la situation de nos diverses industries; mais on s'étonnera à bon droit qu'avec une si parfaite connaissance de la situation, M. Thiers n'ait pas conclu à la dénonciation des traités. Constatons que l'éminent orateur a fait pressentir assez nettement que la politique générale du nouveau cabinet aurait son appui.

J. REBOUX

Nous détachons du compte-rendu in extenso toute la partie du discours de M. Thiers qui concerne particulièrement l'industrie de Roubaix:

J'arrive à Roubaix. Roubaix fabrique des étoffes laine et soie, qui ont fait sa fortune, et pour ces produits-là il n'a à redouter aucun pays, aucune industrie rivale.

Mais, à l'époque des traités, et à la suite du système dont ces traités sont une conséquence, on a engagé les Roubaisiens à se lancer dans le système de la production anglaise, c'est-à-dire dans la fabrication des étoffes mêlées de coton et de laine. Or, les Roubaisiens ont trouvé, dans les produits anglais, une rivalité des plus redoutables. Lorsque, en effet, à la suite de la guerre d'Amérique, les cotons ont disparu, les étoffes mêlées de coton et de laine ont été remplacées par des étoffes presque tout entières en laine; alors la production de la laine a trouvé des débouchés énormes, et à Roubaix cela a paru magnifique. On a cru un instant que le libre-échange était la vraie loi des sociétés. Il n'y a pas ici de libre-échangistes, aussi confiants que l'ont été, un moment, les Roubaisiens. Ils l'ont été à ce point que les plus respectables, les plus riches familles de Roubaix, ont réalisé de grandes fortunes acquises par plusieurs générations pour créer un outillage nouveau. On a dépensé 80 millions pour ce nouvel outillage, et, pendant quel-ques temps, on a crié merveille!

Bientôt cependant le coton est revenu; la laine a été obligée de battre en retraite, et les établissements de Roubaix ont été précipités les uns sur les autres. Plus d'un quart

de ces établissements ont été détruits.

Ah! s'il y avait eu des droits suffisants pour protéger cette industrie de laine et coton, que les Roubaisiens avaient pratiqués quelque temps avec un si grand avantage, certainement ils auraient pu trouver là une occasion de fortune, ou, du moins, se dédommager de leurs pertes. Mais, comme je le disais, le droit est trop bas. Et encore si ce droit trop peu élevé, — il n'est que de 10 p. 100 sur les produits en laine de Roubaix, — était perçu, soit; mais ces 10 p. 100 ne sont même pas exigés à la frontière.

J'ai dit que je croyais que les produits introduits en France devaient donner lieu à une fausse estimation de 25 p. 100, de 20 si l'on veut; on peut contester cette assertion, mais c'est ici, messieurs, que je veux dire quelques mots sur la réalité de la perception des droits.

Quelques membres. Reposez-vous; M. THIERS. Non, je me reposerai lorsque j'aurai fini.

Eh bien, ces droits, — non pas par la mauvaise volonté de la douane, mais par la nature des choses, par la difficulté de trouver des experts, par la difficulté surtout de faire débiter les marchandises et de pouvoir les évaluer en détail, — ces droits ne sont pas, en réalité, de 10 p. 100, mais tout au plus de 5 p. 100.

Je suis autorisé par le président de la chambre consultative de Roubaix, à déclarer les faits qui suivent:

Je possède les pièces écrites et signées de sa main, et il affirme que les expertises ont constaté des erreurs volontaires ou involontaires; — involontaires de la part de nos douaniers qui sont de très-honnêtes gens, mais certainement pas involontaires de la part des présentateurs; — il affirme, dis-je qu'il y a des erreurs de 29 p. 100, de 40, de 21, de 34, de 22, de 21, de 14 et de 18 p. 100.

M. AMÉ, directeur général des douanes, commissaire du Gouvernement. Je demande la parole.

M. THIERS. Voilà la déclaration de M. Delfosse, président de la chambre consultative de Roubaix.

En voici une autre que je vous demande la permission de vous faire connaître.

Tout cela est très-fastidieux, j'en conviens. (Non! non! — Parlez!)

M. JULES FAVRE. C'est très-intéressant. M. THIERS. Mais vous voulez savoir.... Un membre. La vérité.

M. THIERS. Vous voulez savoir, je ne dis pas la vérité, ce serait un peu présomptueux, mais que l'un de vous croit être la vérité, l'un de vous qui a étudié toutes ces questions avec une scrupuleuse attention et qui, j'ose le dire, en a quelque habitude.

Eh bien, voici une déclaration d'un expert, et apparemment on croira celui-là!

M. Huet-Colombier, juge au tribunal de commerce de Lille, et qui a été expert, après ce qui a été dit à cette tribune, a écrit tout de suite à M. Delattre, le représentant d'une des principales et des plus respectables maisons de Roubaix, a écrit, dis-je la lettre que voici, le 20 janvier 1870. Permettez-moi d'en lire une partie au moins:

Monsieur, je réponds à votre dépêche. Je n'ai pas la possibilité de vous donner, expertise par expertise, le résultat de tout ce que j'ai eu à constater de fraudes dans les déclarations de produits anglais; mais, sans parler de déclarations moins importantes, et où la fraude a même été plus considérable, je viens affirmer que j'ai eu à constater sur des déclarations fort importantes, 14, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 pour 100 de mésestimation, et observez que la mésestimation réelle était même plus considé-

nable; car, si bon connaisseur que l'on soit en tissus, il est bien difficile d'arriver à une précision mathématique, et, quand l'expert adverse me contestait 5 et même 7 ou 8 pour cent que j'aurais voulu en plus, j'étais bien obligé de passer outre, et je ne pouvais faire autrement dans les délicates fonctions que j'occupais, ne pouvant faire la preuve formelle de ce que j'avais dit.

Et à l'origine du traité on eût pu constater bien d'autres écarts.

Ainsi, voilà un expert qui vous déclare qu'il a constaté une suite de mésestimations qui allaient jusqu'à 20 pour 100, et il affirme qu'il y a encore 7, 8 pour cent à ajouter à l'évaluation de ces fausses déclarations.

Maintenant, quant aux tissus de tulle, je pourrais vous produire une pièce qui m'a été confiée et que j'ai ici en original. C'est une maison de Bruxelles qui offre de livrer à Lille des tissus de tulle de coton, tous droits et tous frais de transport et de commission payés, à raison de 10 pour 100. Or, certainement, ce n'est pas exagérer que de prétendre que les frais de transport, de commission, et autres, représentent au moins 3 pour cent, ce qui réduit à 7 pour 100 un droit qui, d'après les traités devrait être de 15 pour 100.

La Presse et le Discours de M. Thiers.

UNION. — Le discours de M. Thiers doit être lu, non analysé! Le louer même est inutile; pourquoi louer le bon sens? On ne joue pas la lumière.

Un signe étrange de l'état des opinions en ces matières de libre-échange, c'est que ceux qui louent le plus M. Thiers sont ceux qu'il aura le moins convaincus. C'est ici un tournois; on se plat au passes d'armes, mais on a son parti pris. M. Thiers est brillant, lumineux, spirituel, curri de faits, mais l'utopie prévaut. L'industrie française est en souffrance, le commerce languit, l'agriculture meurt, qu'importe lui le principe est sau! Admirez la facilité d'éloquence de M. Thiers n'engage à rien; plus on aura glorifié sa parole, plus on se croira supérieur à son génie en ne tenant pas compte de ses démonstrations.

Et pourtant dans ces thèses contradictoires il semble que tout soit matériel, et subordonné à cette logique grossière des chiffres devant laquelle le sophisme s'évanouit. Erreur! ce sont les chiffres qui sont vaincus.

« Rien d'entêté comme un fait », disait Royer-Collard; un paradoxe est plus entêté encore; et, chose étonnante! il est d'autant plus qu'il contredit non pas seulement le sens commun, mais le bien public. C'est là que nous en sommes dans cette question de libre-échange, qui met la France en dehors de ses intérêts, de ses besoins, de sa constitution, et de ses conditions de travail public et de production.

JOURNAL DE PARIS. — Dans le discours qu'il a prononcé à la séance d'hier du Corps législatif, M. Thiers a embrassé toute la question de notre politique commerciale. C'est toujours la même facilité et la même supériorité à laquelle M. Thiers nous a habitués depuis longtemps. L'éminent orateur n'a pas séparé de cette grande question qui occupe en ce moment toute la France, les intérêts de la liberté et de la grandeur nationale. Il a fait ressortir, comme il convenait, cette

étrange prévention d'un gouvernement personnel qui n'existe plus, de vouloir à lui seul décider en maître souverain du système économique qui n'existe plus. Mais cette époque est passée maintenant, et il ne semble à personne qu'elle puisse revenir. M. Thiers a reconnu d'ailleurs, comme tous les orateurs qui l'ont précédé à la tribune, que l'enquête parlementaire était seule capable de mettre en lumière les vraies causes des souffrances de notre industrie. Cette enquête viendra maintenant à point après ces premiers débats contradictoires. Le pays l'attend avec confiance, non pas seulement parce qu'elle doit éclaircir tous les points contestés de cet important débat, mais parce qu'elle doit être le premier événement considérable du premier cabinet parlementaire.

TEMPS. — On n'admire jamais tant M. Thiers que lorsqu'on a le regret de n'être pas d'accord avec lui. Obligé de se défendre contre l'irrésistible abondance de son argumentation, on apprécie mieux la vigueur et la puissance de son prestigieux talent. C'est l'impression que nous éprouvons hier, et beaucoup d'autres avec nous sans doute, tandis que l'incomparable orateur traitait, sous toutes ses faces, dans ses plus infimes détails, cette immense question, qui embrasse toutes les autres, et cela avec cette netteté, cette aisance, cette sûreté de mémoire, prodigieuse en ce dédale le chiffres, et qui surprendrait déjà de la part d'un homme jeune assis dans son cabinet; mais qui, à l'âge de M. Thiers, et à la tribune d'une grande assemblée, semble, en vérité, tenir du prodige.

Bien des fois déjà, nous le savons, l'orateur a développé ces questions devant le pays, et elles lui sont devenues familières; mais son grand art, est de renouveler, de rajouter toujours la forme de son argumentation, sinon de fonds, et lui donner des aspects nouveaux et inattendus.

L'espace nous manque pour retracer l'argumentation de M. Thiers qui, selon nous, a presque toujours raison contre les auteurs illogiques du traité, mais qui a tort devant les principes. Nous reviendrons sur ce beau discours, en exposant la réponse que M. de Forcade lui fera sans doute demain. Disons seulement que, sur la question spéciale des acquits à caution et des décrets du 9 janvier, M. Thiers a vivement protesté contre les plaintes que soulèvent ces décrets chez ceux qui ont fait ou approuvé le traité de commerce. Comment! s'est écrié l'orateur, vous avez bouleversé tout le système commercial de la France, vous avez touché à tous les intérêts, compromis toutes les fortunes, vous avez fait cela clandestinement et sans droit, et vous vous élevez contre les ministres qui ont, par un décret, aboli un autre décret relatif à une question particulière, et n'intéressant qu'une région industrielle.

Nos lecteurs savent que nous n'approuvons pas le cabinet d'avoir agi sans consulter la Chambre, mais nous croyons, avec M. Thiers, que MM. Rouher et de Forcade font preuve de quelque audace en lui adressant le même reproche. Nous verrons lundi ce que dira M. de Forcade; et, dans tous les cas, il sera piquant de voir le ministre de Napoléon III attaqué par M. de Forcade la Roquette, et défendu par M. Thiers. — A. GAULIER.

CONSTITUTIONNEL. — M. Thiers est un avocat convaincu de l'industrie nationale, nous ne saurions trop l'en louer; mais son discours n'a rien changé à nos convictions; elles restent debout tout entières.

Nous sommes de son avis quand il loue Colbert, mais est-il bien sûr que Colbert, ministre au XIX^e siècle, ne serait pas le procureur de la liberté commerciale? Colbert avait raison, les anglais, dont M. Thiers nous a parlé avec quelque complaisance, avaient également raison.

Mais crut-il continuer, imiter leur œuvre? N'est-ce pas le cas de dire, autres temps, autres principes, autres pratiques commerciales?

Le 21 Janvier

Nous lisons dans la *Marseillaise* sous ce titre: *Le 21 Janvier*, les lignes suivantes inspirées par la haine et la plus insignie mauvaise foi:

« Ce n'est pas seulement l'anniversaire du châtiment d'un roi, c'est l'anniversaire de l'exécution du monarchisme. A ce titre, c'est la grande date. — Le 21 janvier 1793, la France a donné au monde la véritable démonstration de l'égalité. Elle a prouvé qu'une tête royale ne pèse pas plus qu'une autre, et que la justice du peuple est la même pour tous les coupables. Son verdict n'a pas frappé seulement Louis XVI; il a frappé tous les porte-couronnes passés, présents et à venir.

Régner, tel était en effet le premier crime de Capet: un crime qui résume et comprend tous les autres, puisqu'il donne à un homme non pas seulement le pouvoir mais l'obligation de se placer au-dessus de toutes les lois naturelles et sociales; puisqu'il met à sa disposition le temps, la vie et l'honneur de millions d'êtres pensants; puisqu'il lui permet, selon les paroles du conventionnel Saint-André, d'armer ses ennemis contre vous, de livrer vos places, de faire égorger vos femmes et vos enfants, de séduire, de corrompre, de voler et d'assassiner impunément.

Régner, le crime par excellence, puisqu'il suppose toujours, avec la préméditation et la récidive à l'infini, le réseau le plus inextricable des plus sombres forfaits; puisque le pouvoir royal est la négociation même de l'égalité et de la dignité humaines; puisque cette maladie chronique des nations ne peut se souvenir que de mesures violentes, d'armées innombrables, d'impôts écrasants, de guerres, de fusillades, de bastilles, d'accaparements.

Régner, c'est-à-dire avoir cette audace de se mettre en guerre, seul, contre tout un peuple, et de tenir ce peuple en état de siège. En ce sens, il faut dire qu'un roi n'est seulement hors la loi, il est, comme disait Saint-Just, véritablement hors la nature. C'est lui faire trop d'honneur que le juger. Il a été condamné d'avance par la qualité même qu'il assume et qu'il avoue.

La convention l'oublia trop. Elle eût la faiblesse de juger Louis Capet, au lieu de juger la royauté. Elle cita à sa barre celui qu'elle avait repris à Varennes, déguisé en laquais, au lieu d'y citer tous les rois de l'univers. Elle ne lui demanda pas compte de son titre, mais seulement de quelques-uns de ses actes; elle oublia volontairement qu'il personnifiait tous les privilèges et toutes les

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 25 JANVIER 1870.

— 76 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

XXXV

TABLEAU D'HIVER.

(Suite).

On connaît les résultats de cette générale résolution, et on se souvient que Tristan, ramené dans une voie meilleure par le seul fait de la présence de son ami, avait écrit à Alliette une lettre qui devait la dédommager de tous ses malheurs.

Effectivement, l'arrivée de cette lettre à Beauregard avait été un formidable événement. Dès les premières lignes, Alliette s'était précipitée à genoux pour remercier Dieu, et elle ne s'était relevée que longtemps après que sa lecture était achevée. Le soir même, la lettre avait été communiquée à M. Viard et à Corinne, et l'espérance était ren-

trée dans des âmes qui ne croyaient plus que rien au monde pût jamais les consoler.

Alliette avait répondu dès le lendemain, et depuis huit jours les deux amies étaient heureuses: c'est au milieu de cette paix si chèrement achetée que nous les retrouvons.

Ainsi l'hiver est venu: la bise mugit dans les bois dépouillés de leurs dernières feuilles, une neige épaisse couvre la terre, des aiguilles de glace pendent de tous les toits, des groupes d'oiseaux voyageurs disposées en triangle passent lentement sous un ciel chargé de brume et de frimats. Aussi loin que la vue peut s'étendre, on ne voit que plaines nues, sentiers déserts, collines monotones. Les chars et les piétons circulent sans bruit sur les chemins rendus muets par le linceul qui les recouvre; la fumée des chaumières monte lourdement dans les airs et se confond bientôt avec les nuages, à chaque instant plus bas et plus sombres. Le seul des maisons est abandonné, et quand la porte s'entr'ouvre pour se refermer aussitôt, on aperçoit des enfants qui se pressent autour d'un foyer qu'on alluma tard et qui s'éteindra de bonne heure. Ce ne sont plus des chants joyeux que répètent les échos, mais le croassement lugubre des corneilles et les coups sourds de la cognée des bûcherons. Les génisses qui mugissaient dans les vallées fleuries grondent tristement au fond des étables, et les jeunes filles qui dansaient sur

l'herbe, filent au coin du feu en murmurant quelque mélancolique refrain où l'amour n'est déjà plus qu'un souvenir et n'est pas encore une espérance.

Alliette et Corinne sont assises dans le salon du château, et travaillent auprès d'une table au milieu de laquelle est, toute grande ouverte la longue et consolante lettre de Tristan.

Alliette est complètement heureuse; Corinne le serait tout à fait aussi si une horrible inquiétude ne projetait son ombre sur le bonheur qu'elle espère après en avoir longtemps douté.

Depuis trois mois la pauvre enfant craignait de vivre, depuis huit jours elle craint de mourir.

Cependant comme elle souriait à cette première crainte, elle sourit encore à la seconde; il lui semble même que ce dernier effort de son courage ne lui est pas aussi pénible.

Vous êtes moins pâle aujourd'hui, ma bonne amie — lui dit Alliette — je trouve aussi que votre oppression diminue, et que votre toux est moins fréquente.

Oh! je suis réellement mieux — répondit Corinne. — Si je pouvais dormir, j'aurais retrouvé ma santé d'autrefois.

— Ne pensez-vous pas aussi qu'une lettre semblable à celle que voici vous ferait du bien? — reprit Alliette, en montrant avec un sourire tendrement malicieux la lettre de Tristan.

— Vous me demandez là une chose que vous savez aussi bien que moi, Alliette; alors je ne prendrai pas la peine de vous répondre, pour vous punir de votre petite méchanceté.

— Je suis si heureuse quand je vous oblige à me dire que vous aimez mon frère.

— C'est ce que je fais plus souvent peut-être que je ne devrais — interrompit Corinne en rougissant. — Êtes-vous au moins bien discrète?

— Je me demande quelquefois si je ne le suis pas trop; car enfin il a sans doute aussi besoin d'être consolé. Voyez donc ce qu'il dit de vous.

Et Alliette prit la lettre de son frère et se disposa à en relire, pour la centième fois, la dernière page.

Corinne savait cette page par cœur, cependant elle posa son ouvrage pour écouter avec plus d'attention.

— Vous croyez donc — dit-elle, quand Alliette eut fini — que c'est de moi qu'il veut parler?

— A mon tour, ma chère, je vous répondrai que vous me demandez des choses que vous savez parfaitement.

— Enfin, il ne me nomme pas.

— Il me semble, ma chère, que nous en faisons tout autant quand nous nous entretenons de lui.

Corinne ne répondit pas; mais elle se rapprocha d'Alliette, et après l'avoir tendrement

embrassée, elle appuya sa tête sur son épaule et elle resta dans cette position.

— Quel beau jour ce sera pour moi que celui de son retour, ma sœur! Que je serai heureuse, quand je pourrai prendre son bras pour le conduire à vos pieds! Comme je foulerai avec joie cette neige dont la vue seule me glace en ce moment!

— Oh! il n'y aura plus de neige quand il reviendra; — murmura mélancoliquement Corinne.

— Peut-être.

— Si vous voulez me promettre de ne pas vous moquer de moi, Alliette, je vous conterai un rêve.

— Que vous avez fait cette nuit? demanda vivement Mlle de Beauregard.

— Que je fais chaque fois que je m'endors; que je ferais tout-à-l'heure, si le soleil venait me surprendre sur votre épaule où je me trouve si bien.

— Oh! dites bien vite.

— Vous ne riez pas?

— C'est donc un bien joyeux rêve.

— Oui.

— Alors je pleurerai de bonheur: vous savez que cela nous arrive quelquefois.

(La suite au prochain numéro.)